



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 avril 2018**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 08 Pouvoirs : 02 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le dix huit avril deux mil dix huit à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du onze avril deux mil dix huit, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Elisabeth COURBOIS, Maryse DELASSUS, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Bruno LEFEBVRE, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

Absents : MM. Jacques COJON (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME), Vincent DELION, Christophe DUEZ, Philippe DUBAR (pouvoir à Jacques THELLIER), Angélique FAVRE & Cyrille GOUILLARD.

Madame Elisabeth COURBOIS est élue secrétaire de séance.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande aux membres présents, et préalablement au vote du budget prévisionnel 2018, de se prononcer sur les taux d'imposition applicables aux taxes directes locales pour l'exercice comptable en cours.

Le conseil municipal, après délibération, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2018 :

⇒ Taxe d'habitation	12,55 %
⇒ Taxe foncier bâti	16,77 %
⇒ Taxe foncier non bâti	39,83 %

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents.

Pour copie conforme
LE MAIRE